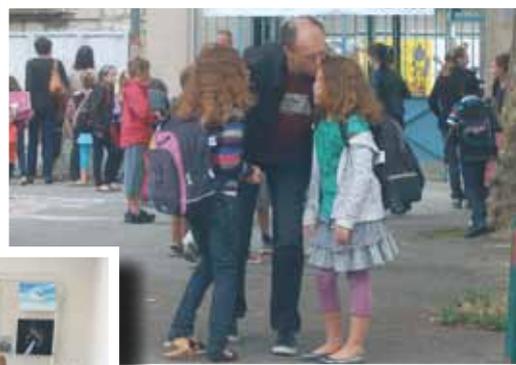


JOURNAL MUNICIPAL

Le Touvet

Automne 2012

Dossier : bonne rentrée à tous !



À NOTER

Compte rendu de mandat le 27 novembre à 20h30 salle du Bresson



LE TOUVET
GRESIVAUDAN

À noter

PERMANENCES DES ÉLUS

MAIRIE DU TOUVET

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus au 06 87 76 15 09

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

Laurence THÉRY, maire, délégation action sociale et communication, du lundi au jeudi de 17h30 à 20h30, le vendredi et le samedi de 10h00 à 18h00 sur rendez-vous.
André GONNET, 1er adjoint, délégation qualité de vie et travaux, tous les jours après 18h00 et le vendredi de 9h00 à 18h00 sur rendez-vous.

Véronique CARTIER, 2e adjointe, délégation solidarités vie scolaire et petite enfance, le lundi de 14h00 à 19h00 sur rendez-vous.

Franck Minair, 3e adjoint, délégation finances, mardi, mercredi, jeudi et samedi après 19h00 sur rendez-vous.

Vincent Berlandis, 4e adjoint, délégation urbanisme et logement, le mercredi de 14h30 à 18h30 sur rendez-vous.

Michel Nolly, 5e adjoint, délégation vie associative, le lundi et le mardi à partir de 17h30 sur rendez-vous.

Pascale Weill, 6e adjointe, délégation commerces artisanat et ressources humaines, sur rendez-vous.

Adresse méi : mairie@letouvet.com

Adresse web : www.letouvet.com

Tél. 04 76 92 34 34 - Fax 04 76 92 34 30

- le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00; le samedi de 9h00 à 12h00.

Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Mairie.

Conseils municipaux

Tous les 1ers mardis de chaque mois à 20h30, salle du conseil de la mairie.

Conseils municipaux d'enfants

Renseignements au 04 76 92 34 34.

DÉPUTÉ DE L'ISÈRE

François Brottes - secrétariat parlementaire.

Les Portes de Crolles, rond-point du Raffour, 38920 Crolles. Tél. 04 76 92 18 96 - Fax 04 76 92 18 98.

PERMANENCE DU CONSEILLER GÉNÉRAL

Georges Bescher reçoit sur rendez-vous, soit à la mairie de La Terrasse le samedi matin, soit au Conseil général, en contactant son secrétariat au 04 76 00 38 10.

GENDARMERIE - BRIGADE DU TOUVET

Rue de la Priola - Ouverture du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le dimanche et les jours fériés de 9h 00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Tél. 04 76 08 45 94 - Fax 04 76 92 34 94.

AU QUOTIDIEN VOUS POUVEZ CONTACTER

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi, au 04 76 08 46 70.

L'école élémentaire, directeur Pierre Daudin, au 04 76 71 72 46.

Le collège La Pierre-Aiguille, principal Daniel Kotowsky au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

Le restaurant scolaire au 04 76 08 42 73.

La garde péri-scolaire au 04 76 13 47 52.

La psychologue scolaire au 04 76 08 55 86.

Le relais d'assistants maternelles, au 04 76 08 45 35 (halte-garderie).

La halte-garderie au 04 76 08 45 35.

La salle du Bresson, Jean-François Ortolland au 04 76 99 75 56.

Les services techniques au 04 76 99 75 56.

Le service urbanisme au 04 76 92 34 36. Permanences sur rendez-vous le lundi de 13h30 à 18h et le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Le service vie scolaire au 04 76 92 34 37.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Avenue Fernand Gras - 38660 Le Touvet
Tél. 04 58 00 50 27.

La bibliothèque est ouverte au public, le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

Horaires pendant les vacances : le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h à 12h, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h à 12h.

Ouverture de la nouvelle bibliothèque le 6 novembre à 15h.

LA POSTE

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à

12h00 et de 14h00 à 17h15 ; le samedi de 9h00 à 12h00.

LOGEMENT

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2e jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4e jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00. Siège social : 2, boulevard Maréchal-Joffre 38000 Grenoble - Tél. 04 76 53 37 32.

Deux associations peuvent aussi vous renseigner, • Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

• Habitat & développement conseils, à la mairie, le 2e vendredi du mois de 14h00 à 16h00. Contactez Mme Lamy : 04 76 85 13 69. Méi : mlamy.hd@wanadoo.fr.

LES MARCHÉS DU TOUVET

Tous les samedis matins de 8h00 à 12h00, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité. Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présent place de l'école élémentaire.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place du marché.

ACTION SOCIALE

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS met en place une permanence hebdomadaire à la mairie. L'accueil se fait sur rendez-vous.

Tél. : 04 76 92 34 34 - Méi : ccas@letouvet.com.

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra, 440 avenue de la Gare

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. : 0 811 01 01 38.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Bernin au 04 56 58 16 91.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Agent de la Sécurité sociale : Madame Claudette Burillon un mercredi sur deux (semaine paire) de 14h00 à 16h00 à la mairie.

Caisse de retraite

CRAM point accueil retraite :

les 2es et 3es mardis de chaque mois

- de 9h00 à 12h00 en accueil libre

- de 13h00 à 16h00 sur rendez-vous

Tél. : 3960 (09 71 10 39 60 depuis un mobile)

CRAM service social

Le 2e vendredi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. : 04 76 12 19 24.

Mission locale

Corinne Étienne est « conseillère jeunes » pour les 16-25 ans et vous reçoit le 3ème vendredi du mois de 9h30 à 12h00, à la mairie.

Les rendez-vous se prennent à la Mission locale : 04 76 08 08 70.

Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

Corinne Rieul peut vous recevoir

• au Touvet : le mardi de 9h00 à 12h00 au 04 76 33 39 61. Le bureau est situé au rez-de-chaussée de l'école élémentaire (entrée par l'escalier situé à droite du bâtiment, sur la place de l'école).

• en dehors de ces heures de permanences, vous pouvez la contacter à Crolles au 04 76 04 94 81.

DIVERS

Permanence avocat conseil :

Mairie de Goncelin

Tél. : 04 76 71 78 75.

Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

Palais de Justice place Firmin Gautier - Grenoble

Tél. 04 76 15 10 36 Fax : 04 76 44 22 05.

Conciliateur/Médiateur de Justice

Permanence le dernier mercredi du mois, de 14h à 17h à la mairie

M. Tolas : 04 76 92 34 34 (Mairie), sur rendez-vous.

Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit le dernier jeudi du mois de 16h30 à 18h00.

Notaire-conseil

Maitre Peysson est installé au 726, Grande rue, au Touvet. Tél. 04 76 90 70 06.

Société protectrice des animaux (SPA)

ZA de la vallée 38140 Renage

14h à 18h30 sauf jeudi, dimanche et fêtes

Tél. : 04 76 91 02 40

Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 - Le Touvet

Correspondant : M. Michel ORSET

Tél. 04 76 08 45 87 - Fax 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

PROPRETÉ URBAINE

Collecte des déchets ménagers par le service collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

Bac à ordures ménagères : le vendredi de 4h00 à 11h00

Bac de tri : le mercredi de 4h00 à 11h00

Rappel : merci de sortir votre bac la veille du ramassage

Collecteurs de verre et de papier

Ils sont à votre disposition au parking Plaussu, à la salle du Bresson, à la Conche (en face de Netto), avenue Fernand Gras, et à la déchetterie du Touvet.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au service collecte et traitement des déchets, Tél. 04 76 08 03 03 / www.le-gresivaudan.fr (rubrique environnement)

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, déchets verts, gravats inertes, batteries, verre, bois, huiles de vidange, huiles de friture, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, néons et lampes basse consommation, textiles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques). Crolles accepte également l'amiante en provenance des particuliers.

-Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai).

tél. 04 76 08 25 96

-À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai).

tél. 04 76 04 82 74

BON VOISINAGE

Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral régit l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h

• le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

• le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

Feu de végétaux

Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets verts.

SE DÉPLACER

En autocar : www.le-gresivaudan.fr ou www.transisere.fr

Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La société EGPI gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement vous pouvez téléphoner au n° vert 0800 004 906, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

PERMANENCES « INFO-ÉNERGIE »

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : Tél. 04 76 23 53 50

Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes.

www.le-gresivaudan.fr

URGENCES

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18

• SAMU : 15

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

• Médecin de garde, en dehors des horaires de consultation : faire le 15

• EDF : 0 810 33 33 38

• GDF : 0 800 47 33 33

• Véolia : 04 76 61 39 00

Édito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Cette rentrée 2012 a été marquée par la large mobilisation des parents et des élus pour obtenir l'ouverture d'une dixième classe à l'école élémentaire des trois cours.

Nous avons été entendus et nos enfants vont bénéficier, notamment au CP, d'un allègement des effectifs par classe. À l'heure où le débat amorcé sur les rythmes scolaires s'accélère et où la priorité semble donnée aux apprentissages fondamentaux comme la lecture et l'écriture, c'est un vrai soulagement pour la municipalité que localement les actes soient en accord avec les ambitions nationales.

Cette année, place aux échanges autour des journées de l'enfant, et de sa « chronobiologie » car, ramené à l'année, « le temps scolaire représente 10% de l'emploi du temps d'un enfant et ses impacts sur les 90% restants sont considérables ». Pour les municipalités remanier les temps « hors classe » induit une véritable réorganisation, et toutes les communes ne sont pas « égales » devant la réforme annoncée.

Au Touvet dès l'automne 2011 nous avons choisi avec Annie Vuillermoz, déléguée à la vie scolaire et à la lecture publique, et Véronique Cartier, adjointe en charge des solidarités, d'engager la réflexion autour d'un projet éducatif global. C'est désormais dans une concertation nationale que s'inscrit cette volonté.

Nous souhaitons que tous les acteurs impliqués puissent s'exprimer : parents, enseignants, associations, éducateurs... nous avons tous quelque chose à dire pour articuler les temps de nos enfants au mieux de leur seul intérêt.

Je vous souhaite, Madame, Mademoiselle, Monsieur, un bel automne.



Laurence Théry
Maire de Le Touvet

Sommaire

Le Touvet pratique	Page	2
Éditorial	Page	3
Dossier : Bonne rentrée à tous !	Pages	4 à 14
Vie de la Commune	Pages	15 à 17
Action Sociale	Pages	18 à 19
Environnement	Pages	20 à 21
Travaux	Pages	22 à 25
Conseil Municipal	Pages	26 à 29
Panorama institutionnel	Page	30
État Civil/Petites Annonces	Page	31
Regards sur ...	Page	32

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : Laurence Théry, Sophie Archier, Bénédicte Bescher, Claude Boullier, Julien Guffond, Dominique Guillon, Jean-François Ortolland, Séverine Picot

Photos : Sophie Bastin, Bénédicte Bescher, Jacques Debreux, Catherine Ivanoff (DL), Maïté Morize, Andreas Nijenhuis, Corine Salvi, Jean-Claude Sambain, Marc Tassan

Conception graphique : MoosgraphiX - **Maquettage** : Mairie du Touvet - **Imprimerie** : Imprimerie Grafi - Dépôt légal en cours

Comme tous les ans, septembre rime d'abord avec rentrée scolaire. Les services municipaux ont travaillé tout l'été pour accueillir tous les enfants dans de bonnes conditions. Le centre communal d'action sociale en charge du multi-accueil, du relais d'assistantes maternelles et du centre aéré des Grappaloups innove, et vous présente son actualité. Le forum du 8 septembre à la salle du Bresson a engagé la rentrée des associations.

La rentrée dans nos écoles

Rentrée scolaire

L'enseignement à l'école maternelle et élémentaire est sous la responsabilité de l'Éducation Nationale. La commune a en charge la restauration scolaire, la garde périscolaire, le transport quotidien, la gestion et l'entretien des bâtiments. Elle assure financièrement le fonctionnement des écoles (matériel, fournitures, etc...). C'est la commune qui emploie les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et le personnel d'entretien.

Au Touvet, la municipalité va plus loin et permet aux écoles de disposer d'intervenants, musique à l'école des trois cours, au choix en fonction du projet pédagogique annuel de l'école maternelle la Touveline. La commune finance aussi à l'école élémentaire les classes transplantées et les sorties pédagogiques et sportives. Elle met à disposition des équipes enseignantes les gymnases et les terrains de sport de la commune. Et elle propose aux écoles, chaque fois que c'est possible, de s'associer aux événements que la municipalité organise (Macadam, Musiciens du Louvre, Chapiteau de l'Isère, commémorations...)



Les ATSEM : Michele Sperone, Laëtitia Di Gioia, Annie Gillioux et Josiane Jacquot

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus sur tous les services proposés par la commune, une plaquette « enfance et jeunesse » est à votre disposition à l'accueil de la mairie, ou sur le site du Touvet : www.letouvet.com / rubrique 100% Pratique / Enfance et Jeunesse.



4

Des bâtiments rénovés

→ À l'école élémentaire, au-delà de l'entretien courant deux classes du rez-de-chaussée du bâtiment central ont donné lieu à des travaux de peinture cet été. Courant septembre, la porte d'entrée de l'ancienne mairie a été rénovée et dotée d'un double vitrage pour assurer une meilleure étanchéité. L'isolation des combles du bâtiment sud de l'école doit se faire avant l'hiver pour assurer un meilleur confort thermique.

L'enjeu de la fin du mois de septembre a consisté à installer, en une semaine, une dixième classe pour accueillir les enfants et leur nouvel enseignant. Que les agents des services techniques de la commune soient remerciés pour leur efficacité.

État des lieux de nos écoles

→ Ouverture d'une 10^{ème} classe à l'école élémentaire

Après 4 années d'effectifs très chargés dans 9 classes, l'Inspection d'Académie, devant la détermination des parents d'élèves et des élus, a accepté de ré-ouvrir une dixième classe pour les 249 élèves de l'école des trois cours. Ainsi les cours préparatoires, lieux fondamentaux d'apprentissage, ne comptent plus une trentaine d'élèves mais se répartissent dans trois classes. C'est une victoire au bénéfice des enfants et tous les acteurs s'en félicitent. Une quarantaine de parents, accompagnés d'Annie Vuillermoz-Genon, déléguée du maire à la vie scolaire et à la lecture publique, ont reçu Luc Sindirian, Inspecteur de l'Éducation Nationale, venu compter les enfants dans les classes pour constater les effectifs. Un grand merci à François Brottes, député de la 5^{ème} circonscription, qui est intervenu auprès de l'inspectrice d'académie pour soutenir cette demande.

→ Fermeture d'une classe à la maternelle

L'exceptionnelle mobilisation de la rentrée 2011 avait permis de conserver une cinquième classe à la Touveline. Cette année malheureusement, compte tenu des effectifs ramenés à 110 enfants, cette cinquième classe ferme.



Pierre Daudin (directeur), Fabienne Pansu, Muriel Scarinella, Solen Masure, Marie-Anne Mortha, Sophie Saillard, Céline Tissot, Fabienne Margueritat, Philippe Lyonnard, Laurent Nardot (absent pour la photo)



Anne Noisette, Karine Jean, Florence Ghisolfi (directrice), Béatrice Bernard, Catherine Nicoleau



→ À l'école maternelle, de menus mais indispensables travaux ont ponctué l'été des équipes techniques : du réaménagement de la classe « prune » quittée par Marie-Françoise Chavanne partie à la retraite l'année dernière, en passant par des travaux dans les sanitaires et les ateliers de peinture.

→ La cantine, très chargée dès le début de l'année, a bénéficié de changements d'huisseries, de stores et de travaux d'entretien pour les 240 enfants qui la fréquentent au quotidien.



Des repas bio et équilibrés

Vercors Restauration titulaire du marché de restauration scolaire pour la commune du Touvet souscrit à des exigences telles que le respect des filières courtes, la traçabilité des produits locaux, la promotion du développement durable et l'introduction de productions issues de l'agriculture « biologique » dans les repas. L'entreprise promeut le commerce équitable et propose aux enfants, au cours de la semaine de la solidarité internationale, des produits équitables labellisés.

Un effort particulier de communication vise à informer nos enfants, à suivre leur degré de satisfaction et à évaluer la qualité des repas.

Mais pour améliorer encore la qualité des repas servis par Vercors Restauration, le conseil municipal d'enfants travaille cette année sur une relation encore plus suivie avec le prestataire de la commune. Au menu, rencontres avec les agents de Vercors Restauration, visites de leurs laboratoires et équipements, évaluation des prestations. C'est avec un véritable esprit de responsabilité que chaque jeune élu s'est mis au travail sous la houlette de Véronique Cartier, maire-adjointe en charge des solidarités.



Le conseil municipal d'enfants

Recrutement d'un animateur dédié, pour des enfants bien encadrés à la cantine et à la périscolaire

Les enfants qui fréquentent la cantine de l'école disposent d'une plage horaire de 2 heures pour manger et se dépenser avant de retourner en classe. La cantine est organisée en deux services, et les enfants ont un temps de loisir périscolaire soit avant d'aller manger, soit après. Ils sont accueillis dans la cour de l'école, en maternelle comme en élémentaire, avec une salle de jeu à leur disposition.

Ce temps n'est pas seulement un temps de « surveillance ». Pour proposer aux enfants des animations et des temps de récréation en fonction de leurs envies, en partenariat avec des associations locales et encadrés par le personnel de périscolaire la municipalité a recruté un animateur professionnel dédié aux activités manuelles, sportives, autour de jeux à l'extérieur ou de jeux éducatifs. Frédéric Mélot travaille également les mercredis et vacances au centre aéré des Grappaloups, ce qui fait de lui un professionnel à temps plein sur les projets d'animation des structures municipales, répondant aux besoins et envies des enfants. Il doit devenir un véritable lien entre les différents « temps » de l'enfant.



Un nouveau principal au collège La Pierre Aiguille

Originaire de l'est de la France, ancien professeur d'éducation physique, Daniel Kotowsky a été directeur du sport scolaire à Grenoble jusqu'en 2008, date à laquelle il a été nommé proviseur adjoint du Lycée Louise-Michel. Après avoir été l'année dernière proviseur au Lycée de La Mure, il prend la direction du collège la Pierre Aiguille pour l'année scolaire 2012-2013, en remplacement de Marc Broquaire, en arrêt maladie. Monsieur Kotowsky s'attachera à structurer et formaliser ce qui se fait déjà (projets théâtre, cinéma, soutien scolaire). Parmi les projets de cette année scolaire, la réinstallation du cross du collège (dans un premier temps pour les 6^e et 5^e uniquement) qui se déroulera le mardi 21 octobre et un Forum des métiers organisé en janvier 2013 pour et par les élèves. Ces derniers vont construire et présenter les formations qui correspondent aux différents métiers.



Daniel Kotowsky

La rentrée au centre communal d'action sociale

→ Chez les tout-petits

→ Actualités du Ram

Une assistante maternelle accueille de 1 à 3 enfants (4 et plus avec une dérogation accordée par le Conseil général), à son domicile. Elle assure leur vie quotidienne, leur propose des activités et les emmène en promenade. Elle peut veiller aux trajets allers et retours à l'école. À chaque instant, l'assistante maternelle veille à éviter tout danger ou accident et initie les enfants aux règles de vie en communauté. Elle participe à leur éveil et assiste à tous leurs progrès, de l'apprentissage de la propreté à l'acquisition de la marche et du langage. Le tout, sans jamais prendre la place des parents.

En partenariat avec la CAF de l'Isère, la municipalité propose des temps collectifs aux assistantes maternelles de la commune, animés par une coordinatrice, Anne Rodriguez. Ainsi avec les enfants dont elles ont la garde, elles peuvent participer à des activités favorisant l'éveil et le développement psychomoteur, difficiles à réaliser au domicile.

L'année dernière, les enfants et les assistantes maternelles ont été accueillis aux Touvetinious, le multi-accueil communal, pour cause de travaux de réhabilitation de l'ancienne gare. Depuis la rentrée, ils sont logés au rez-de-chaussée des Grappaloups, dans une salle plus grande, avec un matériel pédagogique plus important.

En concertation avec les assistantes maternelles, de nouveaux projets sont à l'étude pour, par exemple, travailler avec la bibliothèque dans le cadre d'un projet de « bébés lecteurs » ou prévoir des sorties et un spectacle.

→ Actualités du multi accueil les « Touvetinious »

La halte-garderie a fait sa rentrée le 3 septembre. De nouveaux petits sont arrivés et les séparations ont été parfois difficiles. Heureusement, le personnel est habitué à gérer ces moments de chagrin tout en rassurant les parents. La halte-garderie peut accueillir des enfants de manière régulière ou occasionnelle, en fonction des urgences et des besoins.

Conformément à la demande de la caisse d'allocations familiales, pour l'accueil régulier, les parents et la crèche passent un contrat d'accueil pour l'année. Ce contrat indique les temps d'accueil hebdomadaires dont la famille a besoin, incluant des semaines de vacances, que la famille prend au fil de l'année selon ses projets. Ces contrats permettent aux parents d'avoir une vision annuelle de l'accueil de leurs enfants, et des factures annualisées.

La salle a été réorganisée à l'issue du déménagement du relais d'assistantes maternelles. Un tableau d'informations doit être mis en place prochainement pour communiquer aux parents ce qui fait la vie de leur enfant au jour le jour : menus, spectacles, activités...

Parents délégués

Pour faire le lien entre les élus et les parents, et répondre à la demande des parents, la municipalité vous propose la désignation de parents délégués. Si vous êtes intéressés, merci de le signaler à Anne Rodriguez, directrice des Touvetinious.



Temps collectif au Ram



Anne Rodriguez, directrice, Nadine Mercier, Martine Beaune, Rachel Guiguet, Françoise Bret



Arbre à tétines dans la pièce de vie



7



Un kiosque pour observer



Un espace extérieur réaménagé au printemps pour une aire de jeux sécurisée

Chenille avec la photo des enfants présents

→ Au centre aéré des Grappaloups et au contrat temps libre :
Après un été dynamique et occupé ...





... les plus grands font eux aussi leur rentrée

Un nouveau mode de fonctionnement du centre aéré

Cet été a été l'occasion d'expérimenter un nouveau mode de fonctionnement du centre aéré destiné à accueillir les enfants de 10 à 12 ans, un peu « âgés » pour le centre aéré, et trop « jeunes » pour les activités du contrat temps libre. Pendant 15 jours, nos « pré-adolescents » ont pu tester ce nouveau mode d'accueil, destiné à les accompagner dans leur transition entre l'enfance et l'adolescence, avec un projet adapté à leur tranche d'âge.

Du 9 au 13 juillet, une semaine « Koh Lanta » leur a permis d'expérimenter une épreuve tout au long de la semaine avec en point d'orgue une sortie commune avec les adolescents à l'accrobranche.

Du 27 au 31 août, une semaine « Cluedo » les a conduits à mener chaque jour une enquête, avec en fin de semaine la participation à l'organisation d'une « boum » avec les « ados » du contrat temps libre et les enfants du centre aéré.

Cette première expérience vise à ré-impliquer les enfants dans la vie du centre et à créer une dynamique de groupe. Il s'agit de proposer des activités où les enfants sont acteurs, de favoriser l'émulation, de leur donner envie de revenir en les impliquant dans la programmation et le déroulement des activités et d'instaurer une passerelle entre deux âges.

Globalement avec une fréquentation plus importante la deuxième semaine, les 10-12 ans ont trouvé un rythme de croisière bien à eux. Plus nombreux ils ont été plus impliqués et ont éprouvé un grand plaisir à organiser une « boum » avec les ados et les 3-9 ans. Séparés des petits ils se sont sentis valorisés et ont trouvé une place différente au centre de loisirs.

Ce bilan va nous permettre d'adapter au mieux l'offre d'accueil des jeunes toute l'année dans la commune.

À terme, cet accueil de loisirs spécifique des 10-12 ans pourrait accueillir un groupe de 16 à 24 enfants. La municipalité reconduit cette expérimentation aux vacances de la Toussaint.

Contact

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter Sophie Archier, directrice de la structure des Grappaloups. Miel : s.archier@letouvet.com

Nouveautés aux Grappaloups

Lors d'une réunion publique organisée le 26 septembre à la mairie, Laurence Théry, maire, et Véronique Cartier, maire-adjointe en charge des solidarités, recevaient les parents pour évoquer le point d'actualité de la rentrée. À l'issue d'un bilan des activités de cet été et de l'expérimentation de la tranche des 10-12 ans au centre aéré, c'est la mise en place d'une nouvelle tarification plus favorable aux parents qui a été détaillée.

Les tranches de participation financière, selon le coefficient familial de chaque famille, sont désormais les mêmes que celles de la cantine ou de celles envisagées pour les classes transplantées. Il s'agit de faire jouer la solidarité, au bénéfice du plus grand nombre des usagers. La majorité des parents voient ainsi baisser le montant de leur participation.

Pour aller encore plus loin et pour favoriser la cohésion des enfants fréquentant les Grappaloups, les fidéliser et réussir un véritable projet commun, un nouveau choix est proposé aux parents. La municipalité a créé une possibilité d'inscription « au forfait », soit tous les mercredis pendant un trimestre et au moins une semaine pendant les vacances scolaires. Les parents qui s'engagent dans ce système bénéficient d'une réduction de 20% pour les vacances et de 30% pour les mercredis, par rapport au tarif de base établi au coefficient familial.

Pour les parents qui ne peuvent pas s'engager de cette façon, les inscriptions « à la carte » restent en vigueur.

La présence d'autres enfants d'une même fratrie donne droit à une réduction de tarif. Les inscriptions à la demi-journée, avec ou sans repas, sont toujours possibles moyennant une majoration, sauf pour les collégiens qui sont obligatoirement au collège le mercredi matin. En fonction des changements de rythmes scolaires, et dans l'hypothèse d'une ouverture de l'école primaire le mercredi matin, la municipalité adaptera sa grille tarifaire en 2013 aux nouvelles contraintes.

Rentrée 2012 : opération « inscriptions » !



Un dossier unique d'inscription pour tous les services

Vous bénéficiez des services de cantine, de garderie périscolaire, du centre de loisirs ou du contrat temps libre, en ne remplissant qu'un seul dossier d'inscription.

Un planning échelonné pour adapter vos horaires en début d'année

Pour permettre aux parents de faire correspondre leurs contraintes professionnelles et le planning de leurs enfants en début d'année scolaire, une fiche horaire pour les services de cantine, périscolaire et mercredis au centre aéré est à remplir pour le mois de septembre. Fin septembre, une fiche définitive couvrant le reste de l'année scolaire, d'octobre à juillet, est rendue aux services de l'enfance.



Des permanences pour les activités de loisirs

Des permanences pour les activités de loisirs des vacances scolaires des Grappaloups ou du contrat temps libre. Les inscriptions se font au cours de permanences dont les dates sont indiquées sur le site internet de la mairie (www.letouvet.com / rubrique 100% Pratique / Enfance et Jeunesse) ou publiées à la mairie ou au centre aéré des Grappaloups. Les programmes des vacances sont disponibles aux mêmes endroits.



Modalités d'inscriptions occasionnelles et d'annulations pour les services périscolaire, cantine et garderie

- Toute inscription doit se faire 48 heures à l'avance, c'est à dire le lundi avant 11h pour le jeudi et le vendredi, et le jeudi avant 11h pour le lundi et le mardi.
- Aucune annulation ne peut être prise en compte après 10h du matin maximum du jour considéré pour des raisons de sécurité.
- Toute annulation donne lieu à facturation, sauf transmission de justificatif.
- Jusqu'à la mise en place du portail famille (cf encart ci-dessous NDLR) ces inscriptions ou annulations se font de façon privilégiée par mail auprès de Stéphanie Wyon, s.wyon@letouvet.com ou de façon très exceptionnelle au 04 76 92 34 37, sachant que la commune décline alors toute responsabilité en cas d'erreur.

Portail Famille

À compter du 15 octobre, la municipalité met en œuvre un portail famille (<http://portail.aiga.fr/?client-06567>) qui vous permet de gérer en ligne vos inscriptions et vos annulations occasionnelles. Il est accessible par l'intermédiaire d'une adresse internet et les parents doivent bénéficier d'une formation pour se familiariser avec le logiciel.

Véritable outil de communication entre la mairie et les familles il vous permet de consulter et faire une demande de modification des informations vous concernant, de consulter les inscriptions en cours avec le détail des jours, de faire une demande de nouvelle inscription ou d'annulation. Vous pouvez aussi consulter le détail de vos factures et à terme le système doit vous permettre de payer en ligne.

Ouverture du logement d'urgence

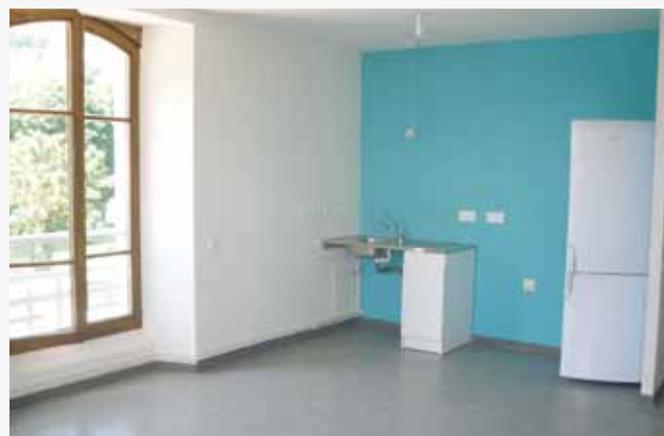
Au dernier étage de la nouvelle maison des associations, un logement est désormais disponible pour offrir une solution aux habitants momentanément sans toit, à la suite d'un événement conjoncturel. Sa gestion est confiée au centre communal d'action sociale : Jean-Louis Mourette, membre du centre communal d'action sociale au titre des personnalités qualifiées, est le référent social du dispositif.

La vocation de ce logement est d'aider les personnes en difficulté, en situation d'urgence mais de façon très ponctuelle, avec une durée maximale de 4 mois.

L'attribution du logement est faite par une commission composée de membres du centre communal d'action sociale et de membres de l'association «l'Abri sous la dent», spécialisée dans le logement d'urgence. Ainsi, une convention de gestion a été signée avec l'association, représentée par son président Monsieur Raverdy.

Remerciements

Grâce à la générosité des habitants de la commune, le mobilier qui a permis d'aménager le logement a été donné au centre communal d'action sociale. Les membres du CCAS remercient chaleureusement l'ensemble des donateurs...



La rentrée des associations

Inauguration de la maison des associations

Avant la rentrée de cet automne, la fin de saison des associations a été ponctuée par l'inauguration de la maison des associations le dimanche 1er juillet.

Malgré la pluie, toutes les associations se sont investies dans une journée chargée pour faire découvrir un pan de leurs activités. Quelques aléas de chantier n'ont pas gâché la fête ni entamé leur enthousiasme !

Cette nouvelle maison des associations entre en fonctionnement à l'issue de la pose des serrures électroniques badgées, à compter du 3 octobre. Corine Salvi est désormais l'interlocuteur administratif privilégié des associations, à leur disposition lors de permanences hebdomadaires.



La salle du Bresson

À la salle du Bresson, un nouveau dispositif d'accès badgé est mis en place depuis le 24 septembre.

La maintenance de la salle est désormais assurée par Jean-François Ortolland. Un cahier de procédures permet aux utilisateurs de remédier aux éventuels problèmes logistiques. L'ensemble des systèmes électriques a été changé pour faciliter un fonctionnement sécurisé et autonome.

Une visite sur le site pour familiariser les utilisateurs à cette nouvelle procédure et aux différents aspects logistiques a eu lieu le samedi 29 septembre à 11 heures en présence de Michel Nolly, maire adjoint, en charge des associations.

Guide pratique de la Maison des associations et de la salle du Bresson

→ Coordonnées de la maison des associations

52 avenue Montfillon

38660 Le Touvet

Tél : 04 58 00 50 37

→ Réservation de salles centralisée auprès de Corine Salvi

à la mairie, tél : 04 76 92 34 34

à la maison des associations, le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h, tél : 04 58 00 50 37

Mél : resasalles@letouvet.com

→ Réservation de matériel centralisée auprès de Jean-François Ortolland

Tél : 04 76 99 75 56

Mél : resamateriel@letouvet.com

→ Contacts vie associative :

Corine Salvi vous accueille à la maison des associations :

- le mercredi de 14h à 19h

- le vendredi de 9h à 12h

Jean-François Ortolland est à votre disposition pour la gestion de la salle du Bresson.

Il est disponible pendant ses heures de travail du lundi au vendredi de 8h à 16h (sauf le mercredi après-midi), et d'astreinte le week-end du vendredi à 18h au dimanche à 17h. Tél : 04 76 99 75 56



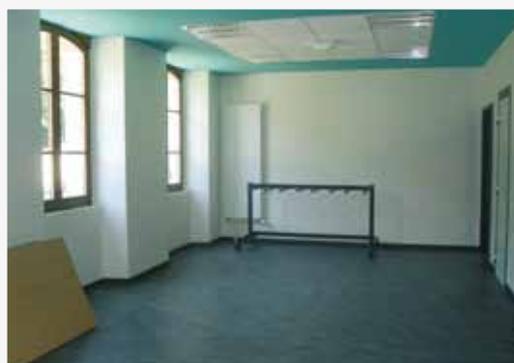
Corine Salvi



Jean-François Ortolland

Salles de réunion

Avec l'ouverture de la maison des associations, et bientôt d'une salle d'animation à la bibliothèque, ce sont deux nouvelles salles de réunion qui sont à disposition des associations en 2012. Chacune peut accueillir une quarantaine de personnes et elles sont dotées d'ordinateurs et de vidéo projecteurs en permanence.



Forum des associations

Cette année, la rentrée des associations du Touvet s'est ouverte au 20^{ème} forum des associations le 8 septembre, à la salle du Bresson. Créé le 19 septembre 1992 à l'initiative de Michel Carayol, cette idée, très novatrice à l'époque, a fait des émules dans la vallée du Grésivaudan. En 2012, 40 associations participaient au forum. La manifestation s'est achevée par une remise de récompenses.



Au Touvet, deux associations sont nées en 2012

- L'association « Apprendre, Comprendre et Réussir (ACR) » qui propose des cours particuliers ou collectifs aux élèves de la 6ème à la terminale.
- L'association « Nounous et Cie » qui permet aux assistantes maternelles de la commune de se retrouver pour échanger.

Trois questions à Valérie Galy, responsable de « ACR »

→ Pourquoi avoir créé l'association « Apprendre, Comprendre et Réussir » ?

L'association « Apprendre, Comprendre & Réussir », a été créée pour répondre au besoin d'élèves de collège ou lycée demandant une attention particulière.

Les appréhensions qu'ils éprouvent vis-à-vis de matières-clés, si elles perdurent, amènent souvent à des difficultés et donnent un caractère désagréable à l'apprentissage. C'est le contraire qu'il faut essayer d'insuffler : donner l'envie d'apprendre.

Dès les premiers signes de désintérêt, la situation est réversible à condition d'accompagner l'élève. Il faut apprendre à travailler mieux et souvent plus. Et aussi inciter l'élève à comprendre et à apprécier les raisons de cette nouvelle façon de travailler. Ainsi l'aspect contraignant disparaît au fur et à mesure que l'élève voit ses aptitudes augmenter. Ces deux dimensions « Apprendre » et « Comprendre » sont les piliers de la réussite durable.

→ Quels sont les objectifs de votre association ?

L'objectif principal est de proposer des cours particuliers, à la carte, voire une personnalisation dans un certain nombre de disciplines, de l'enseignement général du collège au lycée. Dès les premiers cours, les points faibles sont identifiés par l'enseignant qui apporte l'accompagnement adéquat. La remédiation prend



Valérie Galy

plusieurs formes : réexpliquer les cours, les appliquer, préparer aux contrôles, examens ou concours, élargir le champ d'un

cours. Les matières scientifiques, le français et quelques langues étrangères sont actuellement proposés.

Il peut s'agir de fournir ce service sous d'autres formes, en petits groupes de 2 ou 3 élèves, duo ou trio, de même niveau ayant des besoins similaires dans les mêmes matières.

→ Quelles sont les modalités d'inscription et de paiement et comment vous contacter ?

S'inscrire passe par une adhésion de 12 €/an pour un enfant, avec un tarif dégressif si plusieurs enfants d'une même famille sont inscrits. Des créneaux horaires sont alors fixés entre l'élève et l'association. Le tarif des cours est un tarif horaire, payés à la fin du mois échu. Les cours annulés avant le cours ne sont pas facturés.

La fourchette de tarifs horaires va de 16 € à 28 €/heure, selon le niveau et le format (cours particuliers, cours duo ou trio). Tous les types de paiement usuels sont acceptés.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le bureau de l'association : 06 42 07 74 60.

Trois questions à Valérie Alliotte, présidente de Nounous et Cie

→ Pourquoi avoir créé l'association « Nounous et Cie » ?

Nous avons créé l'association « Nounous et Cie » afin de permettre aux assistantes maternelles de la commune de se réunir, dans un cadre reconnu.

→ Quels sont les objectifs de votre association ?

Notre association doit permettre aux assistantes maternelles de se regrouper, sans les enfants, pour échanger et partager des idées, sur le métier, des astuces, des bricolages... d'accueillir des intervenants pour approfondir leurs connaissances et apprendre pour améliorer leur travail. Nous avions aussi à cœur de faire connaître notre métier. C'est pour cela que nous avons créé un site internet qui sera ouvert prochainement.



Louise Bousquet, trésorière, Virginie Briand, secrétaire, Valérie Alliotte, présidente, Evelyne Vidal, vice-présidente

Il contient des informations pratiques (que seules les assistantes maternelles adhérentes peuvent mettre à jour), des idées de bricolages, de cuisine... un coin « petites annonces »...

→ Qui peut adhérer et comment vous contacter ?

Pour adhérer à notre association, il suffit d'être assistante maternelle dans la commune et de s'acquitter d'une cotisation annuelle de 10 euros. Vous pouvez nous contacter par mail : nounousetcie@hotmail.fr. Et je reste bien entendu disponible pour tous renseignements.



Vie de la commune

Bienvenue aux nouveaux habitants du Touvet !

Samedi 1er septembre, une quinzaine de nouveaux arrivants dans la commune du Touvet, ont été accueillis officiellement par la municipalité. Les élus étaient nombreux à entourer le maire, Laurence Théry, pour présenter les projets réalisés depuis 2008 : restauration de la ressource en eau et retour du droit à construire ; maintien des services publics avec un nouveau centre de tri, une nouvelle poste et un centre de secours en construction ; création de services publics avec une nouvelle bibliothèque et une maison des associations. Elle a dressé un inventaire des chantiers encore en cours avec la réimplantation de la gendarmerie, un pôle enfance et des logements sociaux. Elle a insisté sur la qualité de vie au Touvet : un droit pour tous qui guide l'action de la municipalité.

Pour en savoir plus

- Mél : mairie@letouvet.com
- Site : www.letouvet.com
- Tél. : 04 76 92 34 34



Le Clos de Gagnoux fête ses vingt ans

On ne choisit pas ses voisins, mais parfois, le hasard fait bien les choses. Samedi 8 septembre, quatre familles touvetaines ont joyeusement célébré les 20 ans du « Clos de Gagnoux ».

Ces pionniers du lotissement sorti de terre en 1992, ont su transformer au fil des ans, leurs relations de bon voisinage en amitié fidèle.



Signature du serment de jumelage Novska - Le Touvet

C'était jeudi 6 septembre.

Nous les attendions de pied ferme sur le parking de la mairie. Ils sont arrivés dans un fourgon rouge après plus de 13 heures de route... La voiture du maire de Novska, Antun Vidakovic, suivait. Nous nous sommes embrassés, salués, reconnus.

Ils se sont installés puis la ronde de nos activités a très vite commencé.

Vendredi : visite de l'école élémentaire. Les enfants plus sages que des images... Pierre Daudin avait gardé trace des chansons croates apprises avec ses élèves de l'an dernier.

Puis visite de la bibliothèque avec Annie Vuillermoz, déléguée du maire à la vie scolaire et à la lecture publique. Darija, l'homologue de notre bibliothécaire au Touvet s'est montrée extrêmement intéressée par notre travail. Une collaboration entre les deux bibliothèques (échanges de CD, de livres) va être mise en place. Découverte ensuite de la nouvelle maison des associations en présence de nombreux présidentes et présidents.

Montée à Saint Hilaire et Saint Bernard sous un soleil de plomb... Piste d'envol des parapentes et autres gîtes écologiques, monastère également. Les maires, Dominique Clouzot-Germain et Pierre Boisselier, étaient présents. Ils ont expliqué la vie du plateau et ses enjeux.

Le soir c'est l'association des maires et adjoints du canton, à l'invitation de son président, Jean-Michel Bouclans, maire de Sainte-Marie d'Alloix qui nous accueillait, en présence de François Brottes député de la circonscription et de Georges Bescher, conseiller général du canton du Touvet. Après les discours vint le temps de la musique : les musiciens de Novska nous ont régalés d'airs aux sonorités folkloriques mais aussi populaires. Nous ne comprenions pas les paroles mais on nous a dit qu'il était question d'amour, du pays...

Samedi matin : signature du serment de jumelage devant une salle du conseil comble et enthousiaste. Comme nous l'avions répété cet hymne croate ! Merci à Cédric, notre chef d'orchestre, merci aux musiciens de l'Harmonie !

Merci aussi aux Président(e)s d'associations qui ont donné de leur temps pour parler de leurs activités et qui se promettent d'échanger bientôt plus que des idées. Merci aussi aux habitants souvent visiteurs amoureux de la Croatie ou de l'ex-Yougoslavie. Un coup de chapeau aux bénévoles présents. Un regret de nos amis croates : en Croatie le bénévolat est rare.

Grâce à Daniel Bosa, maire de Chapareillan, le domaine viticole savoyard (qui se trouve en partie en Isère) n'a plus de secrets pour nos amis. Ils ont goûté à tout... Mondeuse, Jacquière. Ils ont vu aussi Bellecombe, ses ruines et sa chapelle, dans laquelle encore la musique croate nous a transportés. Moment magique.

Dimanche matin : une balade dans le Touvet accompagnée par Josiane Tassan. L'histoire de notre village fut traduite du français au croate par Matea, 25 ans, étudiante à Zagreb en littérature française. Heureusement qu'elle était là, Matea... Enfin, une visite du château du Touvet, sous la conduite attentionnée d'Isabelle de Quinsonas, a terminé ce séjour ; et musique encore dans les jardins par les cinq musiciens et par l'Harmonie. Quel beau dimanche !

C'était lundi. Ils sont repartis. Nous avons les larmes aux yeux et des projets plein la tête.

À bientôt Novska !



16





Action sociale

Familles d'accueil

La Protection Judiciaire de la Jeunesse de l'Isère recrute des familles d'accueil pour accueillir des adolescents de 13 à 18 ans placés sous main de justice, en étroite collaboration avec les éducateurs de l'Établissement de Placement Éducatif et d'Insertion (EPEI-Isère).

Vous contribuerez à la prise en charge éducative de ces jeunes en vue de leur insertion sociale et professionnelle. Vous bénéficierez du statut de collaborateur occasionnel du service public et percevrez à ce titre des indemnités journalières non imposables.

Pour tous renseignements

Mission «hébergement diversifié»

M. Bruno ROUX, Responsable d'unité éducative

→ 04 76 89 25 / 06 80 96 42 71

→ Mel : an.cae-grenoble@justice.fr



**UNE PETITE
PART DE VOS
COURSES
PEUT SAUVER
UNE FAMILLE**

Collecte alimentaire

Derrière cette phrase se cache la réalité quotidienne de 30 000 français en Isère qui vivent sous le seuil de pauvreté et n'ont pas toujours de quoi se nourrir.

Cet acte citoyen est basé sur un principe simple : le don n'est pas financier mais alimentaire et permet aux bénévoles de recevoir des produits complémentaires à ceux que la Banque Alimentaire reçoit dans l'année.

À l'occasion de vos courses, vous pouvez offrir des conserves de légumes, de poisson ou de fruits, des légumes secs, des féculents ainsi que des produits indispensables comme le chocolat ou le café. Le produit acheté est donné directement aux bénévoles à la sortie du magasin. Ces produits non périssables sont ensuite répartis dans tout le département de l'Isère par l'intermédiaire de 73 associations et centre communaux d'action sociale.

Banque alimentaire

Banque alimentaire de l'Isère

4, chemin de la Maladière / 38360 SASSENAGE

→ Tél 04 76 85 92 50 / Fax 04 76 85 92 51

→ Mel : ba380@banquealimentaire.org

18



**LES BANQUES ALIMENTAIRES COLLECTENT.
LES 23 ET 24 NOVEMBRE, DONNEZ.**

Première opération d'accèsion sécurisée au Touvet

ISÈRE HABITAT réalise 20 appartements du T2 au T4 en accession à la propriété dans la commune. La livraison est prévue pour le 1er trimestre 2013. Les acquéreurs, soumis à des conditions de plafonds-ressources, bénéficient de prix de vente plafonnés et d'une accession sécurisée (couverture de la perte financière en cas de revente forcée, garantie de rachat et de relogement).

La résidence «Le Clos des Vignes», bâtiment basse consommation, est située rue du Champet dans un cadre exceptionnel avec vue sur la chaîne des montagnes de Belledonne.

→ Type 3 : à partir de 170 000 € garage compris

→ Type 4 : à partir de 203 000 € garage compris

Contact

→ Pour tous renseignements et inscriptions, vous pouvez contacter :

Mme CROUZET / Isère Habitat

34 avenue Grugliasco

BP 182 / 38432 ECHIROLLES

Tel : 04 76 68 38 60 / 06 70 62 88 18



Certification qualité «Cèdre» pour l'ADEF-Grésivaudan



L'association ADEF-Grésivaudan (Association pour le Développement de l'Emploi et de la Formation) met à disposition du personnel auprès des professionnels, des institutionnels et des particuliers depuis 23 ans sur le territoire du Grésivaudan. Elle a obtenu en juillet dernier la certification qualité «Cèdre» qui atteste que l'association s'inscrit désormais dans une dynamique d'amélioration continue de la qualité, pour renforcer l'efficacité des actions menées en termes d'accueil et d'accompagnement socioprofessionnel des demandeurs d'emploi, et répondre aux attentes de ses clients tout en participant au développement économique local.

La certification «Cèdre» résulte d'une démarche collective engagée par l'ensemble de l'équipe.

En faisant appel à une association intermédiaire, les clients font progresser des femmes et des hommes qui agissent au quotidien pour retrouver un emploi durable.

Ils font le choix d'une économie différente, fondée sur des valeurs humanistes.

En 2011, 329 personnes ont réalisé différentes missions qui représentent 42 équivalents temps-plein, soit 67 252 heures travaillées.



Contact

→ ADEF-Grésivaudan :

Siège social : Parc de la Mairie

38190 Les Adrets

Tel : 04 76 71 17 17

Mél : adef-adrets@wanadoo.fr

www.edef-gresivaudan.fr



Environnement

Chartreuse
propre

Journée « Chartreuse propre », le samedi 6 octobre

Depuis 2008, le collectif Chartreuse propre, qui réunit quatre associations environnementales, repère et organise des ramassages de dépôts sauvages en Chartreuse. Cette année, le rendez-vous est fixé au samedi 6 octobre 2012.

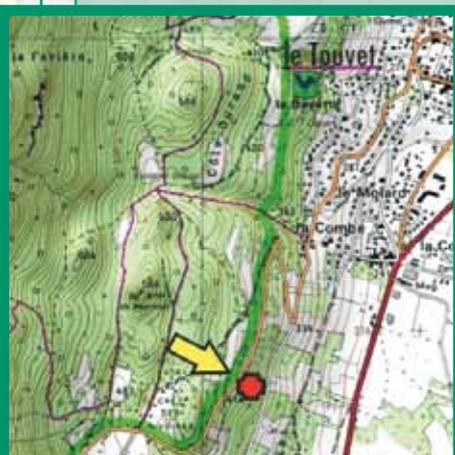


Participez au nettoyage du Massif pour retrouver un environnement totalement naturel !

Le samedi 6 octobre 2012, le collectif organise un ramassage au Touvet dans le cadre de la journée Chartreuse propre et lance un appel à bénévoles !

Il s'agit d'un chantier familial, sous l'égide de la FRAPNA de l'Isère, où des déchets en tout genre parsèment une forêt en bord de route.

Rendez-vous le 6 octobre à 9h30 sur le terre-plein de la D29 qui relie le Touvet et Saint-Bernard-du-Touvet.



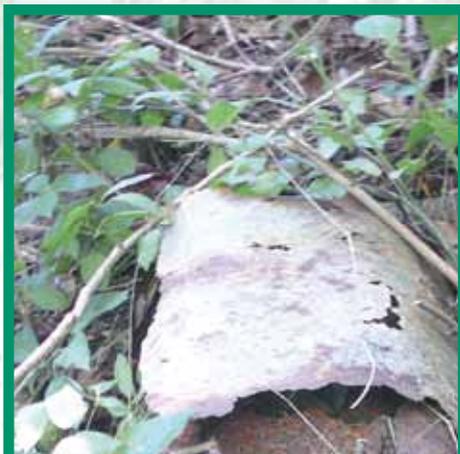
Contact et inscriptions



→ Pour tous renseignements et inscriptions, vous pouvez contacter :
Guillaume PLANCHE au 04 76 44 88 83 ou 06 40 64 61 77

→ Inscrivez vous en ligne sur le site du collectif Chartreuse Propre :
www.chartreusepropre.fr

20



La réglementation des coupes de bois en Isère

Les coupes « rases » en forêt interpellent... Or des réglementations existent. Voici un rappel de la réglementation en Isère, ainsi que des alternatives possibles aux coupes rases.

Il appartient à chaque propriétaire de vérifier avant toute coupe de bois si celle-ci est libre de réalisation ou soumise à démarche préalable.

Votre forêt est-elle dotée d'un document de gestion ?

La réglementation en matière de coupes rases est ou peut être intégrée dans un document de gestion durable ; quels sont ils ?

• Forêt de moins de 10 hectares :

Les **Codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)**. Le propriétaire s'engage à appliquer des règles de culture qu'il choisit au préalable par parcelle.

• Forêt entre 10 et 25 hectares :

Le **Plan simple de gestion (PSG)** volontaire ou le **Règlement type de gestion (RTG)**.

• Forêt de plus de 25 hectares :

Le **Plan simple de gestion (PSG)** obligatoire.

L'Arrêté préfectoral du 18 août 2009 :

Il fixe les mesures obligatoires de reconstitution des peuplements forestiers après une coupe rase dans le département de l'Isère :

« **A l'intérieur d'un massif forestier de 4 ha et plus, après toute coupe rase d'une surface égale ou supérieure à 1 ha**, la personne pour le compte de laquelle la coupe a été réalisée ou, à défaut le propriétaire du sol, est tenue, en l'absence d'une régénération ou reconstitution naturelle suffisante, de prendre dans **un délai de 5 ans** à compter de la date de début de la coupe définitive prévue (...) les mesures nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers ».

1er cas : votre forêt est gérée conformément à un document de gestion (cf. ci-contre)	→ Les coupes sont autorisées sans formalité dès lors qu'elles sont prévues dans un PSG en cours de validité ou qu'elles sont conformes aux prescriptions des RTG ou CBPS auxquels vous adhérez.	
2ème cas : votre forêt n'est pas dotée d'un document de gestion	La coupe que vous prévoyez de réaliser prélève moins de 50% du volume de la futaie et parcourt une surface de moins de 2 ha.	→ pas d'autorisation à demander (*) sauf, si votre parcelle est classée au PLU (ex POS) de votre commune en « Espace boisé classé » EBC ; à voir avec la mairie. (cf. 3ème cas).
(*) 3ème cas : réglementation spécifique	La coupe que vous prévoyez de réaliser prélève plus de 50% du volume de la futaie sur une surface de plus de 2 ha.	→ une demande d'autorisation de coupe doit être établie préalablement à la DDT (arrêté préfectoral n° 2007-04583) sauf dans le cas de peupleraies.
Attention : une réglementation spécifique relevant du code de l'urbanisme (article L-130) concerne les parcelles classées dans le document d'urbanisme de la commune (PLU, POS, Carte communale) en Espace Boisé Classé : « EBC ».		
Par ailleurs, il peut aussi localement exister une réglementation particulière spécifique sur les sites classés, les monuments historiques, Plan de prévention des risques naturels ou Espaces Naturels sensibles (ENS), périmètre de protection de captage d'eau potable ; des arrêtés peuvent édicter des mesures nécessaires à la protection des sites et paysages.		

Attention !

Vous avez réalisé une coupe rase de plus d'1 hectare, à l'intérieur d'un massif forestier de plus de 4 hectares :
→ vous devez dans un délai de 5 ans **entreprendre un reboisement** ou obtenir la régénération naturelle (reconstitution spontanée du peuplement).

Il existe aussi d'autres alternatives à bon nombre de ces coupes rases :

S'occuper régulièrement de sa forêt (gestion suivie dans le temps) ; **anticiper le renouvellement** : une régénération naturelle se prépare. Un reboisement coûte cher – 3 à 4 000 €/ha – et la réussite n'est pas toujours garantie, elle nécessite des entretiens suivis pendant de nombreuses années.

Se regrouper avec ses voisins lors de coupes, pour offrir aux acheteurs de bois un volume attrayant, permettant ainsi de réaliser des coupes de jardinage prélevant au maximum 30% du volume de la parcelle. Ainsi tous les 8 à 10 ans, une coupe peut être envisagée sur les mêmes parcelles en faisant l'économie d'un reboisement.



Pour plus de renseignements, ou pour des projets forestiers groupés, vous pouvez contacter :

Pascal Guillet, CRPF Rhône-Alpes
40, rue du Terraillet - 73190 Saint-Badolph
Tél : 04 79 60 49 12 | Portable : 06 14 90 14 45
pascal.guillet@crpf.fr



Zoom sur les travaux



1 Fin de travaux place de l'église

Les travaux de finition s'achèvent début octobre: potelets, bancs, poubelles, marquages au sol et signalétique. Il restera à envisager les plantations et fleurissement autour de l'église et dans les jardinières.

Dans une préoccupation de développement durable la municipalité lance un appel aux dons de bulbes aux jardiniers généreux et encombrés !!!!

2 Salle du Bresson, on avance...

La modernisation progressive de la salle du Bresson se poursuit. Cet été l'entrée et le bar ont été refaits. L'ensemble des installations électriques, dont les coffrets du foot et du rugby, ont été revisités et sécurisés, pour un accès facilité aux utilisateurs. Le coffret de la sono situé dans la mezzanine a été descendu au rez-de-chaussée, comme l'alarme incendie. Un nouveau rideau ignifugé est installé depuis le printemps dans la salle ainsi qu'un défibrillateur dans le hall. Une rampe accessible aux personnes à mobilité réduite a été construite à l'entrée de la salle..





3

3 Aménagement de la place de l'école

Les travaux de réfection de la place de l'école démarrent mi-octobre, pour une durée de trois à quatre mois. L'ensemble des utilisateurs de proximité sera informé précisément du phasage des travaux. Le planning est en cours d'élaboration à l'issue de la première réunion de chantier qui s'est tenue le 14 septembre avec André Gonnet, premier adjoint en charge des travaux et de la qualité de vie.

4 Réfection du bassin de Carcet dans le cadre de la programmation pluriannuelle du patrimoine

Le bassin a été entièrement sablé, et certains murs crépis. Les services techniques ont réinstallé une ancienne barrière en fer forgé le long du bassin, précieusement conservée par des habitants amoureux de leur patrimoine local. Toutes les ferrures sont repeintes en noir. Le dallage a été modifié et la charpente a bénéficié d'une lasure de protection.



4



5

5

Réfection des voiries de la commune

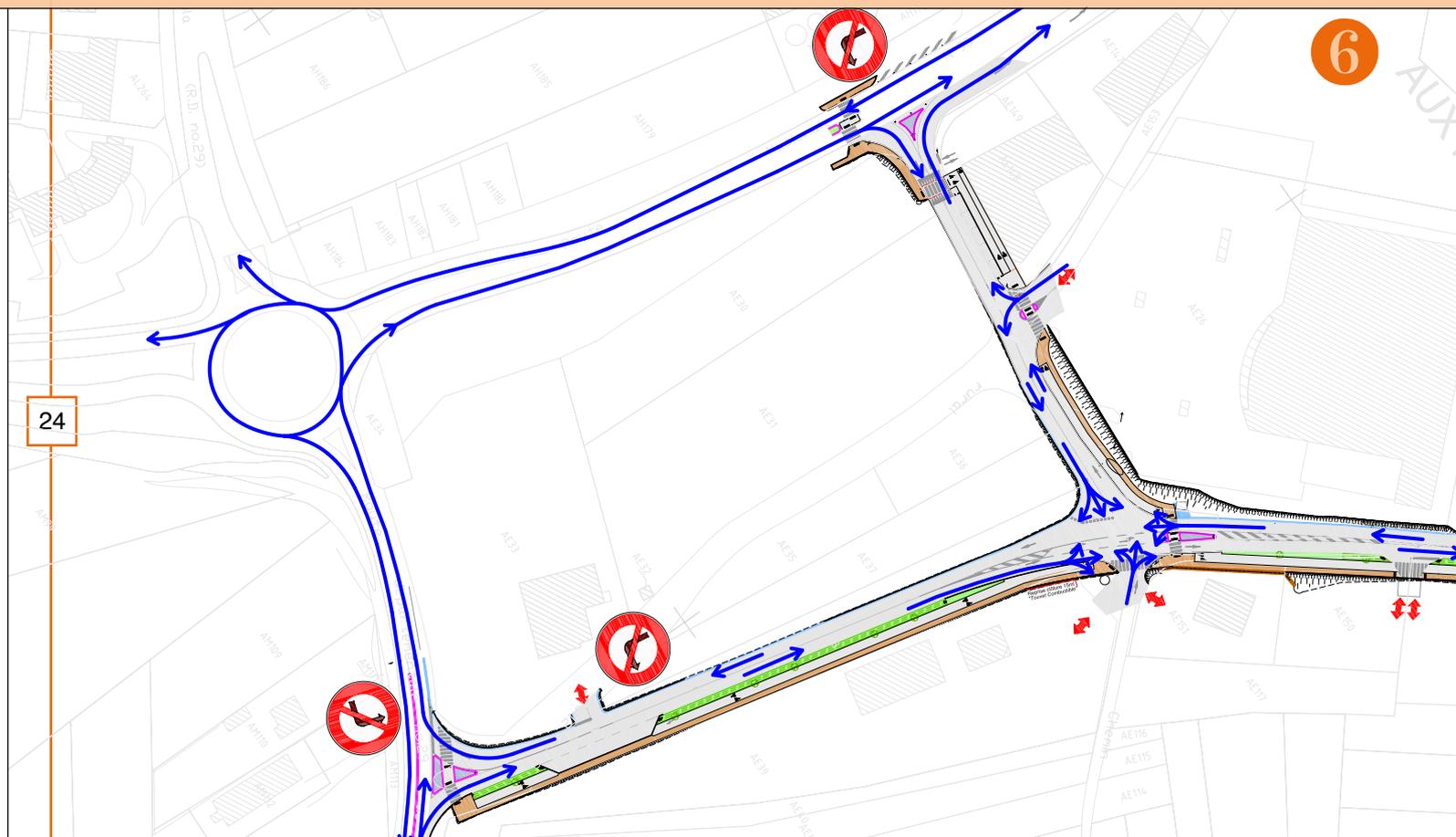
Certaines de nos voiries, dégradées par plusieurs hivers rigoureux, ont été refaites cet été à l'aide de point à temps automatique et gravette pour l'ensemble du territoire communal. Ce chantier de 29 421€ au total a été suivi d'un balayage indispensable.

Les rues concernées sont : chemin de Montabon, chemin des Chadeaux, rue du Pontin, rue de Charmillon, rue des Gîtes, chemin du Mollard, rue de l'Ancien tram, chemin de la

Bayette, avenue Montfillon, rue du Fourneau, rue du Moulin, rue de la Choquette, rue des Corvées, rue de la Perrière, chemin de Carcet, rue de la Berche, chemin des Mules, rue des Carrières, rue du Vivier, chemin du Vivier, allée du Château, route de Bresson, rue de l'Abergement...

La municipalité travaille actuellement à la réfection de la route d'accès à la déchetterie qui nécessite l'accord de plusieurs propriétaires en bordure de route et une enquête publique engagée à compter du 17 octobre.

6





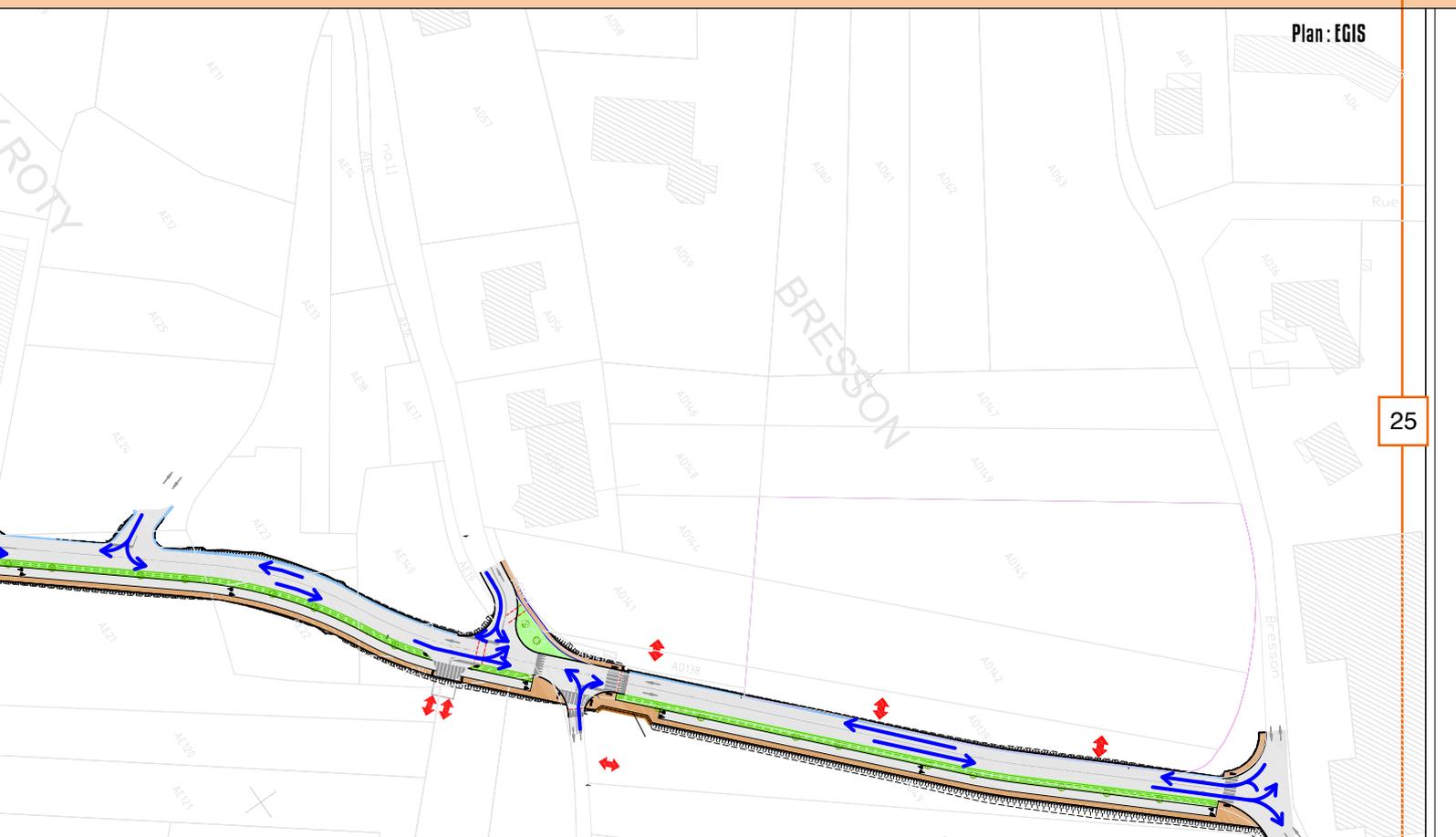
6 ATTENTION NOUVEAU SENS DE CIRCULATION AVEC LA FIN DES TRAVAUX DE LA ZA DU BRESSON

Tous les automobilistes venant de la rive gauche de l'Isère (Goncelin, Tencin, le Cheylas, etc...) entrent dans la ZA du Bresson par la RD29, et sortent par la RD1090, en tournant à droite, avec une obligation de giration sur le giratoire central du Touvet (RD29-RD1090).

Tous les automobilistes venant de la rive droite de l'Isère (Le Touvet, La Terrasse, Sainte-Marie d'Alloix, etc...) ne peu-

vent plus entrer dans la ZA du Bresson par la RD29, mais doivent impérativement effectuer leur entrée par la RD1090, au centre commercial des Grandes Terres, avec une obligation de giration sur le giratoire central du Touvet (RD29-RD1090).

Sauf aléas le chantier doit être terminé à compter de la fin du mois de novembre 2012 et le nouveau plan de circulation est immédiatement applicable. Toute la signalétique requise est envisagée pour faciliter vos déplacements.



Conseil Municipal



Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 juin, le 3 juillet, le 11 juillet 2012 (conseil extraordinaire), et le 4 septembre 2012

Associations

Attribution de subventions aux associations communales (05/06/12)

L'année 2011 a été celle de la consolidation et du rééquilibrage. Cette politique se poursuit, avec une augmentation du budget global dédié aux associations de 5 000 €, soit 55 000 € au total. Répartition des subventions communales :

École de musique des 2 Rives	9 000 €	Amitié-Loisirs	600 €
Écoles de Cordes du Grésivaudan	8 500 €	Club pour Tous Le Beaumont	600 €
Rugby Club Touvet-Pontcharra	4 000 €	Touvet-Volley-Ball	600 €
AS Grésivaudan-Football	3 000 €	Ludothèque	600 €
Tennis de Table du Grésivaudan	2 900 €	AS Touvet-Terrasse (Foot)	600 €
Le Touvet-Judo	2 600 €	GrésiFreeRide	600 €
Harmonie des 2 Rives	2 300 €	Grappashow	550 €
Touvet-Badminton Club 38	1 500 €	Tennis-Club St Vincent-Le Touvet	500 €
English Is Fun	1 500 €	Chorale	500 €
Grésiblues	1 500 €	Pont des Arts	500 €
Tire-Clous du Grand Manti	1 400 €	Azimuts et Cie	400 €
Petit Conservatoire de Danse	1 100 €	Rock'tambules	250 €
Le Touvet-Basket	900 €	Maquis du Grésivaudan	200 €
Sou des Écoles	800 €	UMAC (Anciens combattants)	200 €
Gymnastique Volontaire	800 €	AEP Banque Alimentaire	200 €
Comité des Fêtes	800 €		

Accord à l'unanimité

Convention entre la mairie et l'École de Musique des Deux Rives (04/09/12)

Une convention régit les interventions d'un « dumiste » à l'école des trois cours, pour un coût annuel de 8 910 € sur l'année.

Accord à la majorité, 1 abstention

Personnel

Création d'un poste en CAE aux Services Techniques pour 6 mois (05/06/12)

Accord à l'unanimité

Avancements de grades (03/07/12) :

-Au 01/09/12 : Création de deux postes d'Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2ème classe à temps complet / Suppression de deux postes d'ATSEM de 1ère classe à temps complet (évolution de poste).

-Au 01/09/12 : Création de deux postes d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet (33,25 h) / Suppression d'un poste d'ATSEM de 1ère classe des écoles maternelles à temps non complet (33,25 h) (évolution de poste).

-Au 1er juillet 2012 : Création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet / Suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet (évolution de poste).

-Au 1er août 2012 : Création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps complet.

Accord à l'unanimité

Attribution d'une prime de service pour un agent de maîtrise principal et d'une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires pour l'agent ayant le grade d'assistant de conservation principal de 2ème classe (03/07/12)

Accord à l'unanimité

Attribution d'un logement de fonction à un agent des Services Techniques pour nécessité de service (03/07/12)

Accord à l'unanimité

Eau-Assainissement

Autorisation de signer un projet urbain partenarial pour la viabilisation des parcelles AK 106 et 108 Chemin de la Bayette (05/06/12).

Pour le raccordement au réseau d'eaux pluviales, les propriétaires auront 90 % des frais à leur charge et la commune les 10 % restants.

Accord à l'unanimité

Finances

Décision modificative du budget eau et assainissement - Annulation de PRE (Participation de Raccordement à l'égout) (05/06/12).

Cette participation (de 4 009 € par permis) a été versée pour cinq permis de construire ensuite annulés. Ainsi, il convient d'en rembourser quatre sachant que la dernière est transférée à un autre propriétaire.

Accord à l'unanimité

Décision modificative du budget général (Section Recettes) : vente de terrains communaux (05/06/12).

de l'article 775 au chapitre 024 pour une somme globale de 417 000 €.

Accord à l'unanimité

Décision modificative du budget eau et assainissement (Section Investissement) (05/06/12).

Transfert d'une somme de 4 558,40 € (subvention) au chapitre 13.

Accord à l'unanimité

Décision modificative pour acquisition d'un logiciel (03/07/12).

L'achat du nouveau logiciel du service Enfance (voir ci-dessous) nécessite de passer la somme de 3612, 50 € de l'article 2315 (Immobilisations corporelles) à l'article 202 (Droits-brevets-licences).

Accord à l'unanimité

Bibliothèque

Tarifs de la bibliothèque (04/09/12)

La nouvelle bibliothèque - médiathèque du Touvet ouvre le 6 novembre. Jusqu'à présent, l'inscription était payante. Il est proposé pour promouvoir une véritable incitation à la lecture publique, de rendre cette inscription gratuite.

Accord à la majorité, 1 abstention

Scolaire et enfance

Règlement intérieur de la cantine et de la périscolaire (05/06/12).

Ce règlement est adapté à la mise en place d'un nouveau logiciel qui facilite la gestion de la cantine qui délivre 240 repas par jour et de la garderie périscolaire qui compte 80 enfants.

Accord à l'unanimité

Tourisme

Création d'un chemin thématique Le Touvet- la Frette qui relie le chemin des gîtes à la Frette, dans le corridor biologique (04/09/12).

Il comportera une signalisation et des animations pédagogiques.

Accord à l'unanimité



Urbanisme

Désaffectation/déclassement du bâtiment du bureau de poste de la Grand Rue (05/06/12).

Accord à l'unanimité.



Adoption du cahier des charges en vue de la mise aux enchères de l'ancien bâtiment de la Poste (05/06/12).

Accord à l'unanimité.



Autorisation de déposer le permis d'aménager du Quartier de la Gare (03/07/12).

Accord à l'unanimité.



Autorisation donnée au Maire d'accepter en don une parcelle propriété du Centre Commercial des Grandes Terres pour réaliser un aménagement de voirie devant les commerces (03/07/12). Et autorisation donnée au Maire de signer une convention de délégation de propriété d'une parcelle, propriété du Centre Commercial des Grandes Terres pour y exécuter en préalable tous travaux nécessaires à l'aménagement (03/07/12).

Accords à l'unanimité.



Adoption du cahier des charges en vue de la mise aux enchères du bâtiment de l'ancienne Poste (modification de la délibération du 5 juin 2012) (11/07/12).

«Les enchères augmenteront par tranches de 1 000 €» (au lieu de 10 000).

Accord à l'unanimité



Acceptation d'un don de terrain par la copropriété des Grandes Terres dans la ZA du Bresson (04/09/12).

Voir délibération précédente du 3 juillet.

Accord à l'unanimité



Désignation d'un commissaire enquêteur et ouverture de l'enquête publique concernant la procédure de déclassement dans le cadre du projet de réfection de l'accès à la déchetterie (04/09/12).

La procédure concerne une quinzaine de parcelles situées le long de la voie allant de la RD 29 à la déchetterie. L'enquête durera deux semaines.

Accord à l'unanimité



Garantie d'emprunt pour la SDH : projet du Clos des Vignes (04/09/12).

Le lotissement comprend 20 logements dont 4 en logements sociaux (1 PLAI-3 PLUS). La garantie se montera à 50 % pour le Grésivaudan, communauté de communes, à 50 % pour la commune, pour un total de 200 000 €.

Accord à l'unanimité



Dénomination de la nouvelle portion de voie créée dans la ZA du Bresson (04/09/12) dans le prolongement de la voie existante dénommée rue de Prépontin.

Accord à l'unanimité.



Communauté de Communes

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Grésivaudan : intégration d'une halte-garderie au Versoud, d'une zone industrielle à Saint Pierre d'Allevard et d'une friche industrielle à Goncelin dans le cadre des compétences de la communauté, justifiant d'une modification statutaire entérinée par toutes les communes (04/09/12).

Accord à l'unanimité



Divers

Demande de subvention de 1 500 € à la Communauté de Communes au titre du petit patrimoine pour la restauration du bassin de la rue de Carcet (05/06/12)

Accord à l'unanimité

Location de la salle du Bresson : modification exceptionnelle de tarif pour la réservation du Contoir de Montalieu non utilisée qui passe de 800 à 200€ (05/06/12)

Accord à la majorité, 3 abstentions

Acceptation de don d'un four à pain à la Frette situé derrière l'abribus (05/06/12).

Accord à l'unanimité pour accepter ce don.

Affectation simple sans transfert de propriété du logement d'urgence au CCAS (03/07/12).

Pour une gestion simplifiée sur le plan administratif et juridique ; le logement reste propriété communale.

Accord à l'unanimité

Subvention au CIFODEL (Centre de Formation des Élus) association reconnue d'utilité publique (03/07/12).

Un soutien exceptionnel équivalent à la moitié de leur cotisation annuelle. Le Touvet propose de lui verser une somme de 234 €.

Accord à l'unanimité pour ce versement.

Demande de subvention au Crédit Agricole pour le concert des «Musiciens du Louvre» (03/07/12)

Accord à l'unanimité

Adoption du Rapport annuel 2012 des PFI (Pompes Funèbres de l'Isère) (03/07/12).

•Les PFI sont une SEM, composée à 80% d'acteurs publics (Métro, CC Sud Chartreuse, 60 communes dont Le Touvet) et 20% d'acteurs privés (mutuelles, CDC, Caisse d'Épargne, SCET).

•72 communes, 522 000 habitants (+Herbeys, St Pierre D'Allevar, Allevar les Bains, St Jean Le Vieux, Notre Dame de Mésage, Monestier de Clermont)

•65 salariés, 41 véhicules.

•1 chambre funéraire de 1 200 m², 21 salons de recueillement, 40 cases réfrigérées, 1 salle de cérémonie de 250 m², 3 000 m² de locaux techniques et administratifs. Gestion du crématorium intercommunal de Gières.

•Renouvellement de la triple certification ISO9001, OHSAS 18001, ISO14001 (mai 2011) pour l'ensemble des équipements.

•3 070 obsèques (16 pour habitants du Touvet), dont 1 293 pour crémation, 2 934 admissions en chambre funéraire, 1 419 cérémonies (dont 1 089 religieuses), 459 contrats obsèques souscrits (capital 1,5M€).

•2 437 familles ont bénéficié du service d'assistance administrative, juridique et fiscale (gratuit).

•1 678 crémations, dont 1 293 en provenance de la SEM-PFI.

Après un exercice 2009/2010 en forte hausse (+14%), on note un léger repli de l'activité (-1%). Le résultat est impacté du même montant que le chiffre d'affaires (-119 k€ vs -125 k€)

Enquête de satisfaction : Note globale de satisfaction : 89,36/100 (19,91/20 en 2010)

Rapport adopté à l'unanimité



Panorama institutionnel

Francis Gimbert, nouveau président de la Communauté de Communes



Lundi 9 juillet à la salle La Pleiade à Alleverd, Francis Gimbert a été élu président du Grésivaudan par les membres du conseil de communauté, recueillant 116 votes pour, et 26 votes blancs. Il succède ainsi à François Brottes, président du Grésivaudan depuis 2009.

Âgé de 53 ans, professeur de mathématiques, Francis Gimbert est spécialiste des questions de transports et de déplacements. Conseiller municipal à Crolles depuis 2001, il a été conseiller régional de 2004 à 2010, ancien élu du SIERPUMG (Syndicat Intercommunal d'Études et de Réalisations du Pôle Urbain du Moyen Grésivaudan), puis de la COSI (Communauté de Communes du Moyen Grésivaudan) et vice-président associé aux Transports et Déplacements du Grésivaudan depuis sa création en 2009 ; à ce titre, il a participé activement à la mise en place de l'Autorité Organisatrice des Transports Urbains (AOTU) du Grésivaudan.

Lors de son investiture, Francis Gimbert a rendu hommage à François Brottes, appelé à de nouvelles fonctions au sein de l'Assemblée nationale, dont il souhaite « continuer le travail ».

Le nouveau président a annoncé son objectif « de rassembler et fédérer les énergies ». Engagé depuis 33 ans dans l'action publique au sein d'associations, de syndicats ou en tant qu'élu, il

donne la priorité de son mandat à l'emploi, au logement, aux déplacements, au lien social et à l'environnement.

Homme de dialogue et de consensus, il appelle à la collaboration avec les autres territoires et se déclare pleinement disponible pour se consacrer à ses nouvelles responsabilités.

François Brottes préside la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale

François Brottes, député de la 5^{ème} circonscription de l'Isère a été élu Président de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale le 28 juin 2012.



Les états généraux de la démocratie territoriale en Isère

Le Sénat est au cœur du dialogue entre l'État et les collectivités locales. Pour aborder avec les élus concernés le sujet de la réforme territoriale, Jean-Pierre Bel, président du Sénat, organise les états généraux de la démocratie territoriale.

30

Une première étape de consultation a permis à près de 20 000 élus locaux, municipaux, départementaux et régionaux de s'exprimer sur leurs attentes : exercice du mandat local, démocratie territoriale, missions des collectivités territoriales, ressources financières et humaines... 54% des élus sondés saluent positivement l'intercommunalité, 50% s'oppose à la création d'un élu unique pour le Département et la Région, 63% sont favorables à la prise en compte des revenus des ménages pour le calcul de la taxe d'habitation et 89% jugent indispensable la mise en place d'un statut de l'élu.

A partir des résultats de cette consultation les cinq sénateurs de l'Isère, Jacques Chiron, Annie David, Bernard Saugey, Michel Savin et André Vallini, ont convié au mois de septembre tous les élus locaux pour deux rencontres à Bourgoin et à Seyssins. L'occasion pour tous d'exprimer leurs préoccupations et leurs propositions.

Prochaine étape les 4 et 5 octobre à Paris pour des états généraux nationaux, pour contribuer au projet de loi de décentralisation soumis au Parlement avant la fin de l'année.

État Civil



Naissances

Le 5 juin 2012 : Julia BRUN LASIBILLE

Le 6 juin 2012 : Laura FAURE

Le 19 juin 2012 : Romain BARRIL

Le 4 juillet 2012 : Milo VITORIANO

Le 16 juillet 2012 : Norah RAMBAUD

Le 31 juillet 2012 : Jordan DUFRESNE

Le 1er août 2012 : Julie GOSSET

Le 5 août 2012 : Louis DAL MAGRO

Le 17 août 2012 : Léonie ROUSSEL

Le 21 août 2012 : Sacha DEMEYRIER

Mariages

Le 29 juin 2012 : Alexandra VAILLANT et Kévin MACALUSO

Le 07 juillet 2012 : Stéphanie GROS et Pierre KOTOY

Le 21 juillet 2012 : Sandrine PERRET et Jean-Philippe DIASPARA

Le 1er septembre 2012 : Denise BRUNIER et Philippe GAUDIN

Décès

Le 03 juin 2012 : Jean BERLIOZ

Le 09 juin 2012 : Paul KLEIN

Le 16 juin 2012 : Juliette VIANDE veuve ORGANDE

Le 17 juin 2012 : Gustave WIDLING

Le 28 juin 2012 : Madeleine GIZON

Le 11 juillet 2012 : Jean TOMASONI

Le 20 juillet 2012 : Lucette GIRARD veuve BOUCHET

Le 02 août 2012 : Ernestine CARMENT veuve BLED

Le 07 août 2012 : Alfreda KOWALSKI veuve PULAZZA

Le 13 août 2012 : Paul LALLOZ

Le 25 août 2012 : Laurence PUILL épouse DEVILLE



Petites Annonces

Devenez bénévoles auprès des personnes âgées hospitalisées au CHU de Grenoble (à Grenoble, à Echirolles ou à Saint-Ismier)

Afin de répondre à la forte demande d'accompagnement des personnes âgées hospitalisées, l'association PHARES (Personnes Hospitalisées Agées, Réadaptation, Ecoute, Soutien) cherche des bénévoles qui souhaitent s'investir (visites, chants, ateliers manuels, décoration des services, salon de thé, animations diverses...).

Venez rejoindre les équipes de bénévoles de l'association PHARES. N'hésitez pas à nous contacter même pour apporter un soutien ponctuel.

Nous proposons le Passeport Bénévole, outil de valorisation des compétences bénévoles et d'évolution professionnelle créé par France Bénévolat (www.francebenevolat.org).

Tel : 04.76.76.54.15 Poste 63910 ou 06.30.50.16.42
Mél : associationphares@chu-grenoble.fr
Site : www.association-phares.org



Services à la personne

Femme avec expérience recherche pour des particuliers, des heures de ménage et repassage.
Secteur Crolles – Le Touvet – Pontcharra
Rémunération par CESU

Tél. 06 83 79 52 85

OPAC 38 appartement à vendre

T3 en RDC situé rue du Clos «Bâtiment l'Alpette», 68 m².
Prix locataires OPAC 38 : 135 000 €
Prix extérieurs : 142 500 €

Contacts :
Chrystel VEHIER
Tél. 04 76 20 51 63 ou 06 75 43 11 08
Mél : chrystel.vehier@opac38.fr
ou
Bruno REVOL
Tél. 04 76 20 50 53
Mél : bruno.revol@opac38.fr

Regards sur...

Le bénévolat et la performance récompensés



Jeltje De Jager reçoit le trophée au nom de Michel Carayol, fondateur du forum des associations du Touvet

En 2012, le Touvet fête le 20^e anniversaire du premier forum des associations du Touvet et du Grésivaudan, créé le 19 septembre 1992 à l'initiative de Michel Carayol. L'occasion de célébrer le bénévolat et la performance.



L'équipe première du Rugby Club Le Touvet Pontcharra



L'équipe 1 féminine du Tennis Club Saint-Vincent Le Touvet



Marie-Paule Gaïga, bénévole dans diverses associations depuis plus de 20 ans



L'équipe 7 du Tennis de Table du Grésivaudan

